

Le Récurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



EXTRIEUR.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 26 novembre.

Monseigneur l'archevêque de Baltimore est arrivé en cette ville. Ce prélat est parti ce matin pour Rome.

— La cour de cassation s'est occupée ce matin de l'affaire de M. le comte de Laferté. M. Beyeys répliquera demain au procureur-général.

— LL. MM. le roi et la reine des Pays-Bas passeront quelques jours à Amsterdam, où elles sont arrivées.

— La garde impériale russe a quitté ses cantonnemens au-delà de la Dwina, pour se rendre dans la Lithuanie. Le quartier-général a été transféré de Witepsk à Minsk. L'armée de l'Ouest, commandée par le général Saken, a fait un mouvement vers le Sud, le long du Boristhène. Son quartier-général doit être transféré à Kiovie. L'armée sous les ordres du général Yermaloff, qui avait occupé depuis neuf mois l'Ukraine, a dû se mettre en marche pour aller prendre des cantonnemens dans les provinces voisines de la Bessarabie. L'armée du Midi, commandée par le comte Wittgenstein, est toute entière concentrée dans la Bessarabie. Elle observe particulièrement les forces ottomanes qui sont maintenant rassemblées dans la Moldavie.

C'est dans ces diverses positions que les armées russes attendent de nouveaux ordres. Un corps de réserve a pris dernièrement des cantonnemens dans les trois provinces maritimes de l'empire situées sur les côtes de la Baltique. On estime les forces russes actuellement sur le pied de guerre, c'est-à-dire prêtes à marcher au premier signal, à 500,000 hommes, ayant une nombreuse artillerie, outre plus de douze à quinze mille Cosaques.

ORIENT.

La Perse, en déclarant la guerre aux Turcs a opéré une diversion favorable aux Grecs. Les persans ont battu les Turcs près d'Erzerum et s'avancent vers Bagdad. La Porte, obligée de diviser ses forces, ne pourra faire tête à ses ennemis d'Europe; que sera-ce, si une grande puissance, qui se trouve déjà en mesure pour l'attaquer, lui tombe encore sur les bras? On parle bien d'une victoire navale remportée par les Turcs sur les Grecs; il paraît que c'est un problème à résoudre. La jalousie règne entre les généraux turcs. Les pachas ne veulent pas obéir au général en chef qu'ils regardent comme leur égal, quoiqu'il soit revêtu de la plus grande autorité. Cette mésintelligence cause les plus grands malheurs, parce que les différens corps d'armée ne se prêtent pas un mutuel secours.

L'empire turc est donc à la veille d'une grande catastrophe; c'est le serpent à plusieurs têtes.

Les Grecs qui sont certains d'être soutenus, ont convoqué un quartier-général qui se tiendra dans une ville du Péloponèse, que l'on n'a pas désignée encore. Les îles de l'Archipel, les provinces de la Grèce, ont déjà nommé leurs députés; ceux d'Hydria et de Spézia sont arrivés, et lorsqu'ils seront réunis, la Grèce proclamera son gouvernement par l'organe de ses députés.

Les Grecs se sont faits des amis par la modération avec laquelle ils ont traité les vaincus; et Nurich Bey, fait prisonnier à Tripolizza, s'est rangé sous leurs drapeaux, en leur promettant que son frère qui commande la forteresse d'Arta Corinthe, y recevrait leurs troupes.

Le général anglais sir Thomas Gardun, commande à Tripolizza. Il a sous ses ordres 1500 Grecs.

Démétrius Ypsilanti assiège Patras avec des forces imposantes. Les Albanais, qui ne sont ni Turcs ni Chrétiens, mais qui trouvent que la raison du plus fort est toujours la meilleure, se rangent du parti des Grecs, qui battent les Turcs. Du côté des Thermopyles, Elysse, général Grec, a battu Oomer, pacha de Delvinan; il l'a poursuivi au-delà de Thèbes, l'a forcé à rentrer dans Athènes, qu'il a brûlé dans sa fureur. Il est blessé et assiégé dans cette dernière place par son vainqueur. Il ne tardera pas à se rendre. Il manque de vivres.

Le gouvernement central de la Grèce s'organise en Epire. Le chef-lieu est à Souli. L'accord le plus parfait règne entre les divers chefs, et cette harmonie assure les succès.

Ali-Pacha a été invité à faire cause commune avec les Grecs; mais l'habitude du despotisme lui a fait rejeter ces propositions;

il n'aime pas à partager la puissance. Il ne figure donc dans cette guerre que comme un simple partisan. Les Souliotes, les Etoliens, les Arcaniciens ont proposé aux Grecs de le chasser de l'Epire. Mais comme ces derniers ont fait un traité d'alliance avec Ali-Pacha, ils tiennent à leur parole.

Les Souliotes se sont emparés du fort de Phanary, à l'embouchure de l'Achéron; ils ont pris d'assaut celui des Cinq-Puits, et coupé les communications qui existaient entre les généraux turcs.

Le pacha de Scodra a refusé de marcher contre Ali-Pacha, quoiqu'il en ait reçu l'ordre de la Porte à cinq reprises différentes; et pour motiver son refus, il excitait lui-même des insurrections dans son gouvernement.

Les Samiens ont fait plusieurs descentes dans l'Asie mineure, et leur île est abondamment pourvue de vivres, grâce aux succès qu'ils ont obtenus.

A Smyrne, la tranquillité a été sur le point d'être troublée. Les Candiotes et les Grecs, s'étant battus, il y a eu quelques hommes tués de part et d'autre. Le pacha qui avait ordonné aux janissaires de rétablir l'ordre, n'a pas été écouté: lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait se faire obéir, il a quitté la ville et s'est rendu à Constantinople; pour mettre fin à ces discussions, on a fait embarquer tous les Candiotes; les gabarres françaises la *Lionne* et l'*Emulation* doivent en escorter deux bâtimens qui les conduisent dans leur patrie.

En Egypte, Mahomet-Pacha protège ouvertement les Grecs, il a armé plusieurs navires contre le pacha de Chypre, qui paraît être leur ennemi. Il a vendu des armes aux Candiotes, en leur promettant sa protection.

Constantinople n'est pas tranquille. Les Anglais y exercent cependant une grande influence, et lord Strangford, dirige les délibérations du divan. Le comte de Liewen, ambassadeur de Russie à remis l'ultimatum de sa cour. La Russie voit avec peine l'Angleterre intervenir dans ses différens avec la Porte. Quelle sera l'issue de tous ces événemens? Attendons. Le tems présent est gros de l'avenir.

ESPAGNE.

MADRID, le 19 novembre.

Les nouvelles que nous venons de recevoir du Pérou ne sont pas à l'avantage de la Mère-patrie. Lima qui a imploré si longtemps en vain les plus petits secours; Lima, l'unique possession que nous eussions conservée dans l'Amérique méridionale, vient de faire un grand pas vers l'indépendance; après avoir éprouvé des pertes considérables, son armée a demandé et obtenu un armistice; cette circonstance est autant décisive qu'elle était inattendue.

C'est le 25 mai dernier que les commissaires nommés par le gouvernement de Lima, d'une part, et ceux désignés par le général en chef Saint-Martin, se réunirent à Punchanea, pour mettre un terme aux maux de la guerre dans le Pérou. Voici les dispositions de cet armistice:

1.° Les hostilités seront suspendues pendant vingt jours à dater de la ratification du présent; les divisions des deux armées conserveront leurs positions respectives.

2.° Si l'espace de vingt jours n'est pas suffisant pour parvenir au but qu'on se propose d'aplanir les différends qui existent entre le gouvernement espagnol et les indépendans de cette partie du sud de l'Amérique espagnole, il pourra être prorogé pour le tems qu'il paraîtra nécessaire.

3.° Aussitôt la ratification de cet armistice, LL. EE. don Joseph de la Cerna, président de la junte de Lima, et le général en chef don Joseph Saint-Martin, se réuniront où bon leur semblera, afin de lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer à un armistice définitif.

4.° Si par quelque fatalité imprévue, les parties contractantes ne pouvaient parvenir au but qu'elles se proposent, les hostilités ne recommenceraient de part et d'autre que deux jours après la rupture de l'armistice.

5.° En ratifiant le présent, LL. EE. donneront les ordres les plus précis pour que chacun des articles ci-dessus soit fidèlement et scrupuleusement exécuté.

6.° La ratification de la présente suspension d'armes aura lieu le plus tard dans six jours.

Fait à Punchanea, le 25 mai, 1821, à cinq heures du soir. —

La ratification a eu lieu une heure après au quartier-général de Saint-Martin à Ancon.

— Ces jours derniers des nouvelles alarmantes ont couru sur le sort de Puerto-Cabello et de Carthagène.

— Le lieutenant-général Mureno-Daviz est parti pour aller prendre le commandement général de la province de Séville.

— On s'est plaint souvent, avec juste raison, de l'état d'engourdissement qui se fait remarquer dans l'administration de la justice ; cela provient de ce que dans plusieurs endroits, les juges de première instance ne sont pas payés ; que dans d'autres, il n'y a pas de magistrats remplissant les fonctions du ministère public, ou s'il y en a, ils souffrent du même retard dans le paiement de leurs appointemens ; dans d'autres chefs-lieux, les tribunaux n'ont ni greffiers, ni huissiers, ni même de prisons ; il paraît que c'est dans la province de Grenade, que se fait remarquer le plus cette défec-tuosité. Si notre gouvernement veut s'asseoir sur des bases inébranlables, il faut qu'il songe à une organisation forte et vigoureuse dans toutes les branches de l'administration, mais plus particulièrement dans celle qui concerne les tribunaux.

— Voici ce qu'on écrit de l'Escorial, en date du 14 de ce mois :

« Ce matin est mort le duc de Cadix, fils de l'infant don François de Paule ; quelques heures avant son trépas, on avait dépêché à Madrid un officier de la maison de S. A. R., à l'effet d'aller chercher le manteau de la vierge d'Atocha, dans l'espoir que sa vertu ferait recouvrer la santé à ce jeune prince ; malheureusement il avait expiré au retour de l'officier. Si on s'y fut pris quelques heures plutôt, il est certain que la famille royale ne serait pas plongée dans le deuil. »

— On mande de Corella, que quelques individus se présentèrent dernièrement devant le poste de la place de la Constitution, en proférant des cris de mort à la Constitution ! les soldats ne répondirent pas à cette insulte, ils les engagèrent seulement à s'éloigner, ce qu'ils firent. Le lendemain, un nombre beaucoup plus considérable de personnes revint proférer les mêmes cris, en lançant des pierres contre le poste ; le caporal fit feu ; cependant, il allait succomber à des forces majeures, lorsque, fort heureusement, il arriva à son secours un détachement de cavalerie qui chargea les mutins. Il y en eut 14 ou 15 de tués, ainsi qu'un sous-officier et deux soldats ; la troupe poursuivit les fuyards, et s'empara du chef qui fut fusillé sur-le-champ, sans autre forme de procès.

MALAGA, 10 novembre.

Le commandant d'un détachement de notre garde urbaine, qui s'était emparé dernièrement du dépôt d'armes des factieux d'Alhaurin, écrit que ses diligences lui ont déjà procuré l'arrestation de huit individus, dont quatre prêtres, qu'il a remis aux tribunaux, où ils ont été déclarés coupables ; qu'en outre il avait fait arrêter six personnes de considération que l'opinion publique désignait comme suspects.

Dans la soirée d'hier un détachement de dragons du régiment du roi, cerna une maison située hors de la ville ; c'était le repaire de plusieurs embaucheurs qui offraient jusqu'à 2,000 réaux à chaque dragon pour suivre la bannière anti-constitutionnelle. — Voyant qu'il ne leur était pas possible d'échapper, ils firent feu sur la troupe. Le capitaine eut son cheval tué sous lui, mais la maison fut bientôt emportée d'assaut ; les assiégés ont eu trois hommes tués, deux blessés, et le restant a été conduit en prison pour être traduit en jugement.

CADIX, le 15 novembre. (Correspondance particulière.)

Notis avons alternativement nos jours de tranquillité et nos jours d'inquiétude ; depuis ma dernière lettre, la population de cette ville, tracassée par les mauvaises nouvelles de l'Amérique, dont je vous donnerai quelques détails ci après, s'est tout-à-coup avisée de penser que le gouvernement n'avait pas encore répondu à sa fameuse adresse du 29 du mois dernier, que je vous ai envoyée dans le tems. Des groupes alarmans se sont formés, et voici la proclamation que notre chef politique a fait publier hier au soir dans tous les quartiers de la ville.

« Habitans de Cadix !

« Pour calmer l'inquiétude qui s'est manifestée par le désir justement fondé de connaître la résolution du gouvernement au sujet de l'adresse que les autorités de cette ville lui ont fait parvenir le 29 du mois dernier, il est de mon devoir de faire connaître que jusqu'à ce moment ; je n'ai reçu aucun avis ce concernant, et que dès que j'en recevrai je m'empres-serai de l'annoncer à la population raisonnable et constitutionnelle de Cadix et de la province, dont les vertus surpassent les erreurs et les fautes de ses détracteurs. En attendant, je suis persuadé qu'elle attendra avec tranquillité la résolution du gouvernement qui ne peut qu'être conforme aux principes constitutionnels que la nation et le roi ont jurés, et que l'impatience publique ne donnera aucun prétexte, même le plus léger, aux ennemis de la patrie d'accuser les nobles sentimens des habitans de Cadix.

Cadix, le 12 novembre 1821.

Signé Manuel-Franco de JAUSEGUY.

— Voici une autre nouvelle qui fait la plus grande sensation dans les circonstances actuelles : Le général Manuel de Velasco, commandant général de la province d'Andalousie, a fait con-

naître à la municipalité de Cadix le désir qu'il éprouvait d'être porté sur les contrôles de la milice active, comme simple volontaire. Cette autorité et le colonel de ce corps se sont empressés de faire connaître à ce général, dans les termes les plus patriotiques, qu'il comptait à dater d'aujourd'hui, dans la 1. er compagnie du 1. er bataillon.

— Voici les nouvelles que nous avons reçues d'Amérique :

La frégate espagnole la *Nueva-Veloz-Mariana*, sortie de la Vera-Cruz le 14 août dernier, et de la Havanne le 20 septembre, avec un chargement considérable de vanille, de sucre, d'indigo, et huit mille piastres fortes, a jeté l'ancre avant-hier dans ce port ; le capitaine annonce que la Nouvelle-Espagne se trouvait dans une fâcheuse situation ; que le vice-roi O'donoju après avoir séjourné quelque tems à la Vera-Cruz, s'était décidé à rentrer dans ses terres, et que de Cordoue il continuait à négocier avec les principaux chefs des indépendans.

Le même jour nous avons vu entrer dans ce port, le brick les *Deux Amis*, venant de San Blas de Californie, après une traversée de 138 jours ; son chargement est à peu de choses près aussi riche que celui de la Mariana ; le capitaine annonce que le 15 juin, on proclama l'indépendance à Guadalaxara et Tepète ; que le 22 suivant, tout était disposé pour suivre ce mouvement dans toutes ces contrées. Je vous envoie la copie de la lettre que le brigadier Negrette, commandant de l'armée de réserve de la Nouvelle-Galice, a adressée à M. de Roda, chef de la marine et des finances, à San Blas.

« Monsieur,

» Le 15 de ce mois, l'indépendance de cette capitale a été proclamée, par les troupes et par les habitans ; hier elle fut jurée par les autorités et les corporations ; un changement si merveilleux s'est opéré avec le plus grand enthousiasme, avec un ordre et une joie inexprimables ; veuillez en faire de même dans l'arrondissement sous vos ordres, en prenant les mesures et les précautions convenables pour que vos subordonnés imitent une si noble conduite en écrasant tout sujet de discorde. Les militaires et les employés publics qui ne voudront pour la jurer volontairement n'y seront pas contraints, mais ils devront se rendre dans cette capitale pour y recevoir leurs passeports. Une division d'une force respectable est prête à marcher sur ce point et s'y portera dès que vous en aurez besoin ou que la tranquillité publique l'exigera. Le roi, la religion, l'indépendance et l'union de tous les habitans, telle est la garantie que donne l'armée au plan du colonel Iturbide, qui sera discutée, modifiée et réglée par le congrès national. La liberté de la presse, ce boulevard puissant de notre liberté civile, à déjà fait éclore les proclamations que je vous adresse avec la présente.

» Guadalaxara, le 15 juin 1821.

» Signé PEDRO-CÉLESTINO NEGRETTE. »

Reponse de don Michel José de Roda à la dépêche ci-dessus.

Le 18 juin de l'année dernière, me trouvant en qualité de juge royal à la tête de l'administration de cette ville et de son arrondissement, je jurai d'observer et de faire observer la constitution politique de la monarchie espagnole. Notre religion sacrée, mon honneur et ma réputation ne me permettent pas d'être parjure. Je suis citoyen de la grande nation espagnole, je respecte ses lois auxquelles je ne cesserai d'obéir, par amour et par devoir. C'est tout ce que je puis dire à votre seigneurie, en réponse à la dépêche du 13 courant, renfermant le plan du colonel Iturbide, sur l'indépendance de cette province, jurée dans sa capitale.

San-Blas, le 21 juin 1821.

Signé JOSÉ-MIGUEL DE RODA.

— L'état sanitaire des ports Ste-Marie et Xérès est toujours le même ; dans trois jours il est mort 51 individus dans la première de ces villes, et 17 dans la seconde. Il y avait 169 malades au port Ste-Marie et 65 à Xérès. Point de nouvelle de Lebrija. Il n'y a aucun symptôme de contagion à Cadix, et le nombre des morts n'excède pas celui des tems ordinaires.

PARIS, 29 novembre.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée le roi a travaillé avec M. le marquis de Lauriston, ministre de sa maison, ensuite avec le ministre de la guerre.

Après la messe, le roi a travaillé seul dans son cabinet.

A midi, M. le maréchal, major-général de service, a fait manœuvrer les troupes de la garde montante.

Les enfans de France ont été se promener à Bagatelle.

Le roi n'est pas sorti pour sa promenade accoutumée.

A trois heures, M. le président du conseil des ministres est venu chez le Roi.

— On a célébré aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame, un service solennel pour le repos de l'âme de feu M. gr le cardinal Talleyrand de Peyrigord ; M. de Quélen, archevêque de Paris, officier, assisté des grands-vicaires. M. l'abbé Fraissinoux a prononcé l'oraison funèbre du prélat défunt. La nef était remplie des personnes de la plus haute distinction.

Parmi les pétitions soumises en ce moment à nos deux chambres législatives, on cite celle de la famille de Joseph I. surque, condamné à mort, exécuté en 1769, et reconnu innocent.

Barcelone, 17 novembre 1821

« Mon ami,

.....« Qui me doit tant d'éloges ? qu'ai-je fait ? ce que font mes camarades. Nous avons été fidèles à notre devoir ; est-ce là du mérite ? Nous avons acquis la certitude que la fièvre jaune de Barcelone est éminemment contagieuse ; puissions-nous réussir de même à en préserver notre chère patrie, à déterminer un traitement régulier pour les contagions futures ! Mais chacun a son génie particulier. Peut-être n'aurons-nous que planté quelques jalons.... Nous avons sauvé quelques malades, dit-on.... Mais est-ce bien nous ? La nature seule les eût peut-être sauvés. Le doute nous est permis. L'ouverture des cadavres nous déroute, nous humilie.... Cette cruelle maladie paraît décidément implantée sur le sol de l'Espagne, et il est probable qu'elle reparaitra, l'an prochain, sur les territoires qu'elle ravage aujourd'hui. Une seule chambre non sanifiée, une seule couverture non-désinfectée, peuvent la renouveler.

» Ce qui est admirable, c'est la vigilance des autorités, la libéralité des citoyens envers les pauvres, l'ordre et le calme que la belle garde nationale maintient dans cette ville désolée.... La ville est approvisionnée du dehors, rien ne manque.

» Le gouvernement français nous a envoyé, par M. Pelletier, pharmacien, dont la générosité ne peut être trop louée, pour près de 5,000 fr. de sulfate de quinine. Le préfet de Perpignan nous adresse cinquante flacons de vinaigre soi-disant américain, qui contient un peu de quinine. Les Espagnols auxquels les remèdes sont donnés les reçoivent avec reconnaissance, et nous nomment leurs bons voisins.

» Nous avons aussi l'honneur d'avoir des Zoïles. Un certain ***, ex-Français, naturalisé Américain, se disant envoyé de ce gouvernement, s'est amusé à couvrir les rues de Barcelone d'une affiche qui serait insultante pour nous s'il pouvait insulter quelqu'un. Il annonce la publication d'une brochure contre nous pour le lendemain de notre départ. La grossièreté des injures qu'il nous prodigue nous dispense d'y répondre, et nous sommes assez vengés par le mépris que lui montrent les autorités et la population....

» Nous continuons nos travaux dans le seul but d'être utiles.

» Nous n'abandonnerons pas un jeune homme (M. Jouarry) qui est venu généreusement partager avec nous les dangers de la dissection ; nous ne partirons que le 20, et ce retard m'afflige, non pour moi, qui me regarde comme à l'abri de la contagion, mais pour mes deux camarades.

» Bally, pendant sa maladie, n'a cessé de dicter. Pariset, trempé d'une sueur salutaire, se jetait hors du lit pour écrire un mot qu'il craignait d'oublier.

» Maintenant ils semblent se venger du tems qu'ils ont passé sur le lit de douleur. L'un ouvre deux cadavres avant de déjeuner, et visite 40 malades : c'est Bally.

» Pariset dissèque, d'un autre côté, avec une attention minutieuse, et pour sa récréation, il court de maison en maison prendre des renseignements utiles sur le nombre des malades ou des morts, et sur le mode de la contagion.

» Viennent ensuite les conférences avec les médecins du pays, la correspondance officielle, les visites et les consultations, toutes gratuites chez les particuliers. Enfin dix heures arrivent : bien las, la tête lourde, nous nous couchons et dormons quand nous pouvons, car l'air a quelque chose de fatigant. La tête n'est jamais libre ; l'estomac ne fait pas ses fonctions. On mange beaucoup, et bientôt un malaise annonce que la digestion n'a pas nourri le corps. Aussi nous prenons-nous beaucoup de café.

» Nous ramènerons chez nous notre excellent Bousquet-Deschamps, dont le cœur brûlant ne connaît de bornes au dévouement que celle de ses forces physiques, et le fond de sa bourse, qui se vide tous les jours pour les malheureux, dont il ne craint pas de recevoir le dernier soupir ; ce qui pourtant est bien dangereux.

» Parlez, parlez souvent du jeune et admirable Jouarry ; vous ne pouvez le célébrer assez.

» Adieu, mon cher. Celle-ci n'est qu'une préface ; vous aurez de moi des in-folio durant ma quarantaine.

» Nous nous portons tous bien. Bally seul m'a donné hier des craintes ; il est encore malade de l'excès de ses travaux. Ce qui adoucit nos misères, c'est l'union, l'amitié qui règne entre nous trois. Nous parlons de nos amis, de nos familles, de notre chère patrie.... Oh ! qu'on est bon Français quand on est hors de France ! O France ! ô ma patrie ! que je t'aime !

» Votre, etc.

FRANÇOIS.

» P. S. Nous faisons élever un petit monument bien simple à Mazet. »

Qu'ajouterions-nous à cette lettre ? quelles louanges pourrions-nous donner à son modeste auteur, qu'elle ne renferme pas ? Heureux le pays qui compte de tels hommes parmi ses citoyens.

(Nota. L'ami du docteur François nous promet de nous communiquer la suite de la correspondance.)

« Dès cette époque. Nulle disposition de nos lois criminelles ne permet aux parens d'un condamné, après son exécution, de faire réhabiliter sa mémoire, quelles que soient d'ailleurs les preuves de son innocence. Ainsi le défenseur de Calas et celui de M. de Lally Tollendal poursuivraient inutilement, dans le système perfectionné de la législation du dix-neuvième siècle, la justice qu'ils ont obtenue sous la monarchie de Louis XV et de Louis XVI. Cette simple considération suffit pour indiquer le haut degré d'intérêt qui se rattache à la pétition de la famille Leharque. Nous nous proposons de donner incessamment à cette affaire le développement qu'elle mérite, autant que les bornes d'un journal pourront le comporter.

— Une ordonnance du 11 de ce mois, renouvelant celle du 19 mai 1816, porte que M. le prince de Croÿ réunira toutes les attributions de M. le cardinal de Périgord. M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier, est adjoint à M. le grand-aumônier pour ces attributions. L'ordonnance du 29 mai 1816 confirmait celle du 24 septembre 1814, qui donnait à M. le grand-aumônier la présentation aux évêchés, et la nomination aux bourses dans les séminaires. De plus, M. le grand-aumônier est chargé du détail des affaires ecclésiastiques, restant des attributions qui lui avaient été données par l'ordonnance du 15 avril 1816.

— Des lettres de Madrid annoncent la décision définitive des cortès sur les petits écus français, qui n'auront plus cours en Espagne, à dater du 1^{er} janvier prochain, non plus que toutes les autres monnaies françaises.

— La cour de cassation a prononcé aujourd'hui sur une question qui était très-importante pour le commerce maritime, et qui se présentait pour la première fois depuis la publication du code de commerce. Il s'agissait de savoir si le propriétaire du navire est obligé de rembourser au prêteur les sommes empruntées par le capitaine, alors même que celui-ci a fait l'emprunt sans l'autorisation du juge ou agent consulaire, et sans avoir fait constater, par les principaux de l'équipage, qu'il avait nécessité d'emprunter, soit pour radoub, soit pour achat de victuailles. La cour de cassation a résolu la question affirmativement, en cassant un arrêt de la cour royale de Rouen. Les avocats de la cause étaient, pour le demandeur en cassation, M^e Delagrangé, et pour le défendeur, M^e Buchot.

— Hier au soir, au moment où les missionnaires prêchaient à l'église de Saint-Etienne-du-Mont, huit pétards ont éclaté à la fois.

— Le conseil municipal de Blois, qui avait demandé l'établissement d'une école de la doctrine chrétienne, a assisté à l'installation d'une de ces écoles qui a eu lieu dernièrement.

— La *Quotidienne* prétend que dans le nombre des pairs de France qui ont assisté au prononcé de *Maximilien*, il en est qui ont adhéré à la protestation des pairs absents.

— C'est le mardi trois décembre que doit avoir lieu l'ouverture de la Société des bonnes lettres.

— Une lettre de Lausanne dément formellement ce que le *Drapeau Blanc* avait avancé dans son n.º 510, sur les réunions des étudiants suisses à Zolingue. Ces jeunes gens que l'on présentait comme des fédérés et des réformateurs, se réunissent seulement pour resserrer les liens qui unissent les divers cantons et s'occuper de leurs études. Ils respectent la religion, les lois et les mœurs, la politique est étrangère à tous leurs entretiens ; et c'est par la sagesse de leur conduite qu'ils répondent à ces odieuses calomnies.

Aujourd'hui a commencé l'exposé de 1821 de la société des amis des arts ; au Louvre elle durera jusqu'à la mi-janvier ; le public y sera admis les dimanches, mardi et jeudi de chaque semaine ; cette exposition consiste en tableaux, desseins, sculptures, gravures, acquis par la société dans le cours de l'année, et devant former les lots destinés aux actionnaires de 1821.

Un tableau qui fait déjà partie de l'exposition attire l'attention des amateurs, il est de M. le Haudebourt, née l'Escas.

Il représente une dame visitant avec ses enfans la chambre d'un malade indigent.

« Le tableau ne sera remis à l'actionnaire gagnant, que lorsque la gravure, que la société a fait faire, sera terminée. »

Parmi les tableaux déjà exposés, on remarque des productions de Fragonard Veufpaendouk, de M. le Gerard, etc.

Et parmi les gravures on remarque celle par M. Gérard, représentant Henri IV, reprochant à Gabrielle sa dureté envers Sully, d'après le tableau de M. Fragonard.

— Le théâtre Feydeau vient d'ajouter quelques fleurs à celles qu'on avait déjà jetées sur la tombe du jeune St.-Marcelin, en donnant un petit opéra comique sous le titre de *Léonore et Félix*, dont il était l'auteur. L'ouvrage a été accueilli avec bienveillance. La musique a fait plaisir.

— La première représentation des *Courtisanes*, ou la *Barbe de Neptune*, a réussi hier soir au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Les journaux d'Allemagne que nous avons reçus ce matin, vont jusqu'au 27 novembre.

La *Gazette Universelle d'Augsbourg*, du 26 novembre contient l'extrait d'une correspondance diplomatique de Constantinople, du 27 octobre, dans laquelle il est dit que le parti des Janissaires l'a emporté dans le divan et qu'il a été résolu dans ce conseil, que l'*ultimatum de la Russie serait rejeté*.

— Nos journaux de Vienne qui vont jusqu'au 21 novembre, son absolument insignifiants.

— L'ambassade espagnole à Paris, a fait démentir dans le *Moniteur* la nouvelle de la prise de Lima, annoncée dans les papiers anglais. Des lettres de Sant-Jago du Chili, du 20 août, postérieures de sept jours à la lettre du négociant anglais de Sant-Jago du 15, dont le gouvernement de Buenos-Ayres, a tâché de tirer parti, ont rectifié les idées sur ce point.

Le fait est que d'après les nouvelles de ce pays-là, St-Martin et Cochrane pourront incommoder, mais ils ne prendront pas facilement la capitale du Pérou. La conduite de ces sibilustiers modernes, leurs excès, leurs rapines et leur brigandage leur ont aliéné tellement l'esprit des habitans, qu'ils ne se soumettront que dans la dernière extrémité, dont ils paraissent exempts par leurs forces protectrices et par leurs ressources, étant bien persuadés que soumission et pillage sont synonymes dans le code militaire des chefs des troupes révolutionnaires.

CORRESPONDANCE.

Marseille, le 27 novembre 1821.

Le fameux Zodiaque de Denderack est enfin sorti de quarantaine, et les savans de Marseille ont pu assez considérer cette précieuse antiquité, à laquelle on donne, selon le dire de beaucoup de gens, 14,821 ans d'existence. On va l'emballer et le transporter de suite à Paris.

— L'ambassadeur de France près la Porte ottomane, M. de Latour-Maubourg, est à Marseille depuis quelques jours. S. Exc. doit se rendre à Toulon, d'où elle s'embarquera pour sa destination sur la frégate de l'état la *Cornaline*, le *Colosse*; vaisseau de ligne qui devait le transporter, n'étant pas prêt.

Constantinople, le 3 novembre 1821.

Je vous ai parlé, le mois passé, de la mesure effrayante pour les Grecs qu'avait prise le Grand-Seigneur; ses ordres ont été exécutés, et le divan a en son pouvoir un dénombrement complet des familles grecques; il sait leur nombre, leur fortune, leurs atténuances et leur commerce; l'inquisition d'Espagne ne met pas plus de soins et de précautions à s'informer de la vie passée des malheureux qu'elle a en son pouvoir, qu'en en a mis à interroger le patriarche grec, et à savoir les détails de l'intérieur des familles de cette nation. Tout cela a donné lieu à beaucoup de supplices et de massacres, sans parler de ceux que cela fait prévoir.

Il paraît que pour qu'aucune victime n'échappe, ont veut procéder d'une manière méthodique, et pour ainsi dire les pièces en mains, car nous sommes convaincus ici que tous les Grecs sont dévoués à la mort.

Il arrive continuellement des troupes asiatiques que l'on dirige vers le Danube, et leur nombre paraît rassurer la Porte. Mais, d'un autre côté, les nouvelles des succès des Grecs dans la Morée, la défaite de deux pachas, l'honneur des armes ottomanes flétri, et le croissant fuyant devant des rebelles, remplissent de honte et de projets de vengeance tous les membres du divan. Les janissaires qui sont à Constantinople demandent le massacre général des Grecs, et veulent, disent-ils, envoyer toutes leurs têtes aux vainqueur de Tripoliza.

La Porte paraît mettre toute sa confiance dans la protection de l'Angleterre. Tous les jours il arrive ici des officiers anglais qui prennent de l'emploi dans les troupes turques. Il est indubitable que si les Turcs voulaient faire la guerre comme la font les autres nations et adopter la tactique européenne, ils viendraient à bout de leurs ennemis; mais la superstition les en empêche, et il est impossible de leur faire pratiquer une autre manière de se battre que celle qu'avait le grand Ali et le prophète Mahomet.

DES FRONTIÈRES D'ESPAGNE.

Dans la nuit du 22 au 23, le poste de garde nationale de Lège a arrêté quatre espagnols au moment où ils allaient passer la rivière à gué; les quatre hommes composant le poste de Lège les ont contenus jusqu'à l'arrivée de l'autorité locale qui les a fait remettre dans les mains de la gendarmerie et conduire sans contact au lazaret de Bagnères-de-Luchon.

Le poste de la garde nationale de Couvillon, commune de Couledoux commandé par un soldat de la ligne, a également arrêté cinq individus français et espagnols qui cherchaient à s'introduire en France, et qui ont été conduits au lazaret.

Sur la demande de M. le sous-préfet, M. le préfet a accordé une légère gratification aux hommes faisant partie de ces postes.

— Sur les quatre sœurs de la Charité, parties de Valence, pour donner des secours aux malheureux pestiférés de Tortose, deux sont dangereusement malades de la fièvre jaune, une est morte victime de son zèle, la quatrième continue les soins les plus charitables et les plus assidus aux malheureux pestiférés.

La congrégation des sœurs de Valence, informée du sort de

ces nobles héroïnes de la charité, a décidé de les remplacer; et six de ces dignes religieuses sont parties sur le champ, et volontairement pour Tortose.

Vente à l'enchère; pour cause de départ, d'un beau mobilier moderne.

Mardi prochain, quatre décebre, depuis dix heures du matin, jusques trois de relevée, et jours suivans aux mêmes heures, place Louis-le-Grand, porte Cochère, n.º 5, au premier étage de la façade de Saône, il sera procédé par le ministère de M. TOURET, Commissaire-Priseur, à la vente à l'enchère d'un beau mobilier qui consiste en toutes sortes de verrerie en cristal, un service en terre de pipe, plusieurs autres bien assortis de porcelaine, un che, un de dessert à filets d'or; tables, chaises, divers ustensiles de cuisine, trois buffets de salle à manger à dessus de marbre, table de 24 couverts en acajou, avec ses allonges; commode et bois de lit en noyer et cerisier, armoire à 4 bees et globes, quinquets, une jardinière en tôle vernie, lampe traversins, courte-pointe, rideaux de croisées en taffetas, matelas, glaces, bois de lits, commodes secrétaires, toilettes, guéridon et console à dessus de marbre avec glace; le tout du dernier goût et en acajou; table de nuit, lavabo, toilette d'homme, table à thé, tricoteuse, piano d'Erard aussi en acajou; beau coffre-fort gothique, plusieurs belles pendules, service complet, superbe meuble de salon en acajou massif, garni en drap gris imprimé en vert, composé d'un canapé avec ses deux coussins, deux bergères, six fauteuils et six chaises; autre beau meuble de chambre, aussi en acajou, garni en étoffe de soie bleue, composé d'un canapé, deux bergères, deux fauteuils et six chaises; un autre meuble garni en drap couleur amaranthe, table de bouillotte avec chandeliers or moulu; plusieurs gravures et tableaux, écrans, pupitre de musique, fauteuil de comptoir, table formant bureau; le tout en acajou; une collection de bons livres, statues en albâtre, ainsi que beaucoup d'autres objets.

A VENDRE.

Très-beau et très-bon cheval normand, âgé de cinq ans, pour la voiture; s'adresser à l'hôtel de Commerce, rue St-Dominique.

EMPRUNT DES CENT MILLIONS.

M. Thiaffait, place des Terreaux, n.º 1, s'empresse de prévenir les contribuables à l'emprunt de 100 millions que la déchéance définitive pour ces créances non déposées, arrive le 8 décembre courant.

Cet emprunt ayant, dans le principe, été perçu sous le titre de REQUISITION DE GUERRE, établie par l'ordonnance du Roi, du 16 août 1815, beaucoup de personnes qui l'ont acquitté, ne l'ayant pas cru remboursable, en ont encore entre mains les quittances qu'elles n'ont pas déposées pour en demander la liquidation.

M. Thiaffait offre à toutes les personnes qui lui présenteront ces quittances ou leur duplicata, pour taxes payées à Lyon, de leur en rembourser le capital, et même il payera plus que la valeur nominale des créances si de quelque importance.

On peut s'adresser à son bureau, depuis huit heures du matin jusqu'à neuf du soir.

Ouvrages nouveaux chez Lyons, libraire, place Louis-le-Grand.

— Vie de LOUIS XVIII, roi de France, par Alphonse de Beauchamp; gros volume in-12.

— Art de plaire et de fixer, ou Conseils aux femmes sur les moyens de faire briller leurs attraits du plus grand éclat, de les conserver, etc. etc. in-18, fig.

— *Classique des Commerçans*, ou Abrégé des commentaires des lois qui régissent le commerce en général, et modèles d'actes commerciaux. Cet ouvrage, qui paraîtra fin décembre prochain, est de la plus grande utilité à tous les commerçans, et plus particulièrement aux jeunes gens qui n'ont aucune notion du droit commercial. Prix de la souscription, 5 fr. pour 7.

Nota. On s'abonne chez chez le susdit libraire aux livres et aux journaux. Prix de l'abonnement pour l'année, 22 fr.; pour un mois, 2 fr. On paie d'avance. A la campagne, 34 fr. pour un an; et 4 fr. pour un mois. On lit les journaux dans son cabinet, très agréablement situé, à un prix très-modéré.

Nouveautés, chez Chambet fils aîné, libraire, quai des Célestins, N.º 2.

Le nouveau Caveau pour 1822. - Vie de Louis XVIII, par Alphonse de Beauchamp, in-12. - L'art de plaire et de fixer in-18, fig. - Souvenirs des électeurs de 1820. - Les dîners politiques. - Le cri des Martyrs et des braves, sur le siège de Lyon.

Le même libraire, mettra en vente samedi prochain, l'*Almanach des Muses de Lyon et du Midi de la France*. 1.ère année, ne joli recueil contient des poésies de Mmes de Mandelot, Desbordes-Valmore, de M. Moyrie, de Boufflerri, de Labouisse, Dumas, du docteur Petit, Mortepierrier, Soumat, Mollévant, Cardonnel, de Kérialent, Butignot, de Laurencin, Beranger, Revoll, Zénas, etc., etc.

— Par brevet d'invention de S. M. Louis XVIII. bandages herniaires s'ajustant d'eux-mêmes, inventés par MM. Salmon. Ody et comp. ces bandages contiennent toutes espèces de descentes sans courroies ni sous-cuisses, et ne causent aucune gêne. Pour s'en procurer, on s'adressera à MM. Wickham et Pike, seuls propriétaires dudit brevet, à Paris, galerie du Palais-Royal, n.º 45, ou à leur seul dépôt à Lyon, chez Mathevon, rue Croixette, n.º 33, allée du boulanger, au 2.º; ils tiennent aussi des suspensoirs de la meilleure construction et d'une nouvelle forme.

— Plusieurs propriétés aux environs de Lyon et dans les départemens circonvoisins, à vendre, à des conditions avantageuses, surtout un château aux environs de Villefranche; s'adresser à MM. Oriol et comp., à l'angle du Petit Change, lesquels sont chargés du placement de plusieurs capitaux à dettes à jour et au viager.

ERRATUM.

Dans notre feuille d'hier, 5.º page, première colonne, sixième avant-dernière ligne, au lieu de: mentionnés au conseil, LISEZ: au consul.

SPECTACLES du 2 décembre.

GRAND THEATRE. — Le Jeune Homme en Loterie. — Le Bouffé et le Tailleur. — Le Parrain. — Les Amours de Véaus ou le siège de Cythère.

THEATRE DES CELESTINS. — La Marchande de Coupons ou les trois Bossus. — Le Temple de la Mort ou Ogier-le-Danois. — Une Journée au Camp ou les Femmes Tambours et Pandours.

